

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOÛT 2018

En présence de tous les membres du Conseil Municipal et après validation du compte rendu de dernier conseil, Monsieur le Maire a désigné Chantal JULIEN comme secrétaire de séance et a proposé d'inscrire, en plus de l'ordre du jour initial, le vote de la délibération concernant la sollicitation du financement « Contrat ruralité » relative au projet de mise aux normes du bâtiment de la mairie et des salles annexes. Cette délibération est votée à l'unanimité.

Après la présentation d'un certain nombre de mesures visant l'amélioration du fonctionnement et de l'organisation de l'équipe municipale avec notamment une nouvelle répartition des attributions de délégations, sont ainsi redéfinies ou confirmées les délégations et représentations suivantes :

- Délégués communaux au SIETOM : est maintenu Denis SOULIER titulaire et Roger RIBAUD proposé suppléant en lieu et place de A. FREYRIA (courrier à adresser au Président du SIETOM en ce sens)
- Syndicat des eaux de Méallet Moussages : Benoît TISSANDIER maintenu et Pascal CHADIRAC nommé en lieu et place de Michel VERGOTE
- Syndicat intercommunal d'entretien des voies maintien de Roger RIBAUD et Raymond CHANCEL
- Syndicat Electrique Michel VERGOTE, qui gardera également le suivi du dossier cimetière de récupération des caveaux abandonnés
- Pas de modification pour ce qui concerne les participants aux différentes commissions.
- A noter l'affectation, du rôle de correspondant du responsable pour la protection des données, Monsieur J.P MARTIN (AGEDI) à Delphine FLAMME. Delphine FLAMME reste également, auprès du maire, en charge de la communication extérieure. M. Benoît TISSANDIER est désormais en charge des relations avec l'ONF. M. Raymond CHANCEL membre du Comité des fêtes est également chargé du suivi et de l'accompagnement technique et pratique des fêtes et manifestations organisées dans la commune.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont ensuite évoqués et votés à l'unanimité.

Validation du devis de l'entreprise BLANC dans le cadre du dossier accessibilité à la salle polyvalente.

Règlement des heures complémentaires au bénéfice de l'agent technique Mme Françoise GALVAING, au titre de ses interventions pour la remise en état du gîte communal. Par ailleurs, il est rappelé que les bénéficiaires de la location du gîte iraient à l'entretien de celui-ci et que des consultations d'entreprises étaient en cours afin de chiffrer les travaux nécessaires au remplacement de la moquette et les reprises de peinture voire la « modernisation » de la salle de bains.

Modification de la convention d'utilisation du préau garage. A la location du préau et de la chambre froide qui est de 75 € / jour actuellement, est proposé, sur option, un supplément de 25 € pour lui associer la cuisine du haut. Ceci après versement d'une caution de 100 €.

Pour ce qui concerne le programme des travaux de voirie 2018, le principe de réaliser les 3 secteurs prioritaires (Abords de l'église, Le COUDERT, et La SOULEYRE) a été maintenu, à charge pour la commission ouverture des plis de choisir parmi les 3 devis reçus l'entreprise retenue. Pour le reste, à savoir la réfection de la route du JOANNY, la décision sera prise pour une inscription au programme 2018 ou pour montage d'un dossier de subvention 2019, seulement après réunion de la commission voirie et analyse de l'avancement du programme fixé en début de mandat quant aux secteurs prioritaires

Questions diverses.

L'ouverture de l'Enquête Publique concernant la révision du zonage assainissement aura lieu le 11 Août et se terminera le 11 septembre, avec présence du commissaire enquêteur en Mairie lors de l'ouverture et de la fermeture de l'enquête ainsi que le samedi 25 août de 10h à 12h.

Une démarche sera engagée auprès du Syndicat des eaux afin de connaître les modalités de mise en place du remplaçant de M. Serge LAREZE et les modalités d'accompagnement du nouvel arrivé qu'il pourra assurer.

Plusieurs conseillers ont également exprimé leur inquiétude quant à la situation actuelle de sécheresse et ses conséquences sur l'activité agricole générale et celle de la pisciculture en particulier. Cette information devra être communiquée à la Sous-Préfecture de MAURIAC.

Proposition est faite et retenue de sécuriser et régulariser le branchement électrique forain pour la fête de MEALLET du 1 Septembre. Michel VERGOTE est chargé, en liaison avec le Maire, d'identifier auprès d'EDF les modalités de branchement et de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en place avant le 1/09/2018.